

DIRECTION GENERALE N°24/128

**EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE
POUR L'ANNEE 2024**

**ARRETE PORTANT DELEGATION TOTALE DE SES FONCTIONS A TITRE TEMPORAIRE A
L'ADJOINT DANS L'ORDRE DES NOMINATIONS**

Le Maire d'Epône,

Vu Le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.2122-18 prévoyant la possibilité de délégation de fonctions aux Adjointes et son article L.2122-17 prévoyant qu'en cas d'absence ou d'empêchement, le Maire est remplacé provisoirement dans la plénitude de ses fonctions par un Adjoint dans l'ordre des nominations.

Considérant son absence du vendredi 17 mai 2024 au dimanche 26 mai 2024 inclus,

Considérant que Madame Béatrice DI PERNO est la troisième Adjointe dans l'ordre des nominations.

ARRETE

Article 1 : Madame Béatrice DI PERNO, 3ème Adjointe au Maire, est désignée pour remplacer le Maire d'Epône pour la période du jeudi 23 mai 2024 au dimanche 26 mai 2024 inclus, dans la plénitude de ses fonctions.

Article 2 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Madame Béatrice DI PERNO, 3ème Adjointe au Maire,
- La Préfecture des Yvelines



Fait à Epône, le 14 mai 2024

